

● (1150)

Interrogé sur ce qu'il pensait du libre-échange, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), qui était à l'époque le grand responsable du projet d'accord de libre-échange avec les États-Unis, a déclaré:

La libéralisation complète des échanges commerciaux avec les États-Unis risquerait d'entraîner chez nous la perte de milliers d'emplois dans d'importants secteurs comme les textiles, l'ameublement et la chaussure.

Prié à la même occasion de dire ce qu'il pensait du libre-échange, le secrétaire d'État (M. Crombie) avait déclaré que c'était une idée stupide.

Quand on se rappelle ce que les conservateurs pensaient du libre-échange en 1983 et en 1984, on a peine à croire le tort qu'ils sont en train de causer avec cet accord de libre-échange avec les États-Unis. Il n'y a pas de doute qu'ils n'ont jamais reçu de mandat pour agir ainsi.

Tout le temps que les négociations se sont poursuivies, le gouvernement a répété sans cesse que l'agriculture n'était pas négociable. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a bien déclaré en janvier 1985 ou 1986. Pourtant, nous sommes en présence d'une entente de libre-échange qui touche à la plupart des domaines de l'agriculture.

Quand nous comparons ce que nous avons obtenu avec ce que nous avons donné, nous constatons que nous avons donné énormément; dans certains secteurs, nous avons tout abandonné; dans certains autres, nous avons rogné les pouvoirs de différents organismes et gauchi les politiques du gouvernement du Canada. Qu'avons-nous obtenu en retour? Pas grand-chose. Nous n'avons certainement pas obtenu l'accès libre aux marchés américains. Nous continuons de faire face aux droits dits de dumping et aux droits compensateurs des États-Unis. Nous avons un mécanisme binational de règlement des différends. Tous les experts juristes que j'ai lus disent qu'en pratique rien n'a changé dans les pouvoirs et les prérogatives du gouvernement des États-Unis quand il s'agit d'imposer des droits compensateurs ou antidumping, comme il l'a fait sur beaucoup de produits canadiens pendant des années. Le groupe binational ne nous apporte rien de plus.

Il y a quelques mois, nous avons eu une séance d'information avec l'un des principaux négociateurs commerciaux. Il a dit qu'il y aurait un groupe binational spécial qui servirait de tribunal indépendant devant lequel les deux pays pourraient porter plainte. En fait, les producteurs de porc, de pomme de terre et de tout autre produit sur lequel un droit compensateur ou antidumping a été imposé doivent toujours subir la procédure complète du droit compensateur, depuis l'étude de la situation par le département du Commerce des États-Unis jusqu'à la décision finale de l'International Trade Commission. Les producteurs de ces produits ne peuvent plus soumettre un différend à l'arbitrage de la Cour du commerce international des États-Unis ni s'adresser à une commission du GATT. Ils devraient s'adresser à ce groupe binational spécial. La plupart des experts juristes disent que l'accès du Canada ne serait pas modifié de façon appréciable. Les répercussions seront certainement graves dans bien des secteurs de l'agriculture.

En ce qui concerne nos relations avec les autres pays, la situation est encore plus intéressante. Si nous examinons l'accord, il est clair que nous n'avons pas obtenu des États-Unis une exemption de leur programme de stimulation des

Les subsides

exportations dans le cadre duquel ils dépensent des milliards de dollars pour enlever au Canada les marchés qu'il avait autrefois. Ils ont accepté de tenir compte des intérêts de nos exportations, mais c'est tout.

Si on lit les déclarations faites par les hauts fonctionnaires des États-Unis au cours des dernières semaines, ils tiennent peu compte de nous en réalité, parce que les fonctionnaires du département de l'Agriculture des États-Unis ont dit qu'ils appliqueront impitoyablement le programme de stimulation des exportations. Cela retire au Canada non seulement ses marchés traditionnels, mais aussi tous les autres. Cet accord commercial ne leur demande que d'en tenir compte. Ils ont déjà fait savoir qu'ils n'en tiendraient pas vraiment compte.

Il est évident que le système de dualité des prix du blé va disparaître. Le ministre responsable des céréales et oléagineuses a refusé de l'admettre à la Chambre il y a quelques semaines. La ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) l'a donné à entendre. Il faut aller à l'Assemblée législative de la Saskatchewan, où le premier ministre de cette province, un ami intime du premier ministre et un conservateur, a déclaré que le système de dualité des prix du blé disparaîtrait, mais que le gouvernement fédéral comptait dédommager complètement les agriculteurs. Il a été agréable d'entendre le premier ministre et le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan dire que le gouvernement du Canada va payer 280 millions de dollars pour dédommager les céréaliers canadiens de la perte du système de dualité des prix du blé. Mais il serait agréable que notre premier ministre ici, ou le ministre chargé des céréales, nous l'apprennent ici, au lieu de subir ces tergiversations.

Dans d'autres domaines de l'accord, le gouvernement rappelle au monde entier que la Loi sur le transport du grain de l'Ouest est synonyme de subvention. Il est évident que les autres pays en tiendront compte, puisqu'on a convenu dans l'accord de supprimer l'aide assurée par cette loi aux céréales qui sont exportées vers la côte nord-ouest du Pacifique. Cela va se produire immédiatement en janvier 1989. Les droits de douane existants seront supprimés graduellement au cours d'une période de plusieurs années. Nous allons perdre ce marché qui nous achète quelque 300 000 tonnes de céréales par an, d'après les renseignements que m'ont fournis les syndicats du blé.

Non seulement les agriculteurs de l'Ouest, mais aussi ceux de l'Ontario bénéficient actuellement des 280 millions de dollars que rapporte le système de dualité des prix du blé. L'Office ontarien de commercialisation du blé a fait clairement savoir que l'accord pourrait lui coûter jusqu'à 30 millions de dollars. Il est très contrarié par la perte de ces revenus à un moment où ses autres revenus diminuent de toute façon.

Quant à la Commission canadienne du blé, on nous dit que d'ici quelques années, sûrement dès que sera réduit le financement prévu dans le projet de loi américain sur l'agriculture, le blé pourra traverser la frontière sans licence d'importation de la Commission canadienne du blé, sauf dans le cas de grains destinés à une utilisation ultime, comme pour la mouture, les parcs d'engraissage, le maltage, et ainsi de suite, où il faudra obtenir des licences octroyées rapidement. Il me paraît clair que la Commission canadienne du blé perdra ses pouvoirs et ses prérogatives.